

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ÉLÈVES
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN CHARRON
ET PÉRISCOLAIRE DE BOISSY-FRESNOY

L'accueil débutera à partir du mardi 12 mai et s'organisera dans le cadre proposé ci-après :


Accueil prévu du 12 mai au 31 mai 2020	
Date de reprise pour les personnels	Lundi 11 mai
Date de reprise pour les élèves	<p>Mardi 12 mai : Sur la base du volontariat des familles qui devront au préalable inscrire leur enfant via la feuille d'inscription hebdomadaire qui leur sera fournie (1 feuille unique d'inscription pour le scolaire et le périscolaire). Les parents ne pourront pas accéder à l'intérieur des bâtiments scolaires et périscolaires.</p>
Rythme d'accueil	<p>Les enfants seront accueillis par demi-journées de 3h : 3 heures de périscolaire (le matin) + 3 heures d'école (l'après-midi) OU 3 heures d'école (le matin) + 3 heures de périscolaire (l'après-midi). L'accueil en temps périscolaire est soumis à l'obligation de présence sur le temps scolaire. L'accueil périscolaire n'est pas obligatoire, l'enfant peut ne venir que pour le temps scolaire.</p> <p style="background-color: yellow;">Le temps d'accueil périscolaire est gratuit pour les familles et pris en charge par la municipalité sur décision du conseil municipal</p>
Groupes d'élèves accueillis	<p>Chaque groupe est limité à 12 élèves (capacité d'accueil déterminée en fonction des surfaces des classes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • PS/MS/GS (3 heures école + 3 heures périscolaire) = Groupe 1 • CP/CE1 (3 heures périscolaire + 3 heures école) = Groupe 2 • CE2/CM1 (3 heures école + 3 heures péri) = Groupe 3 • CM2 (3 heures péri + 3 heures école) = Groupe 4 <p>Si les élèves inscrits excèdent la capacité d'accueil, la mairie se réserve le droit de donner la priorité aux familles dont la profession est citée dans la liste des personnels indispensables (lien ci-après) et/ou sans aucune autre solution de garde possible.</p> <p>https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-garde-des-enfants-des-personnels-mobilises</p>
Horaires Accueil scolaire	<p>Groupe 1 (PS/MS/GS) école de 8h45 à 11h45, entrée côté maternelle Groupe 2 (CP/CE1) école de 13h15 à 16h15, entrée côté maternelle Groupe 3 (CE2/CM1) école de 8h45 à 11h45, entrée côté élémentaire Groupe 4 (CM2) école de 13h15 à 16h15, entrée côté élémentaire</p> <p>Il est impératif de respecter les horaires ainsi que le sens de circulation balisé aux abords des entrées d'école.</p>
Horaires Accueil périscolaire	<p>Groupe 2 (CP-CE1) : périscolaire de 08h45 à 11h45 : salle périscolaire Groupe 1 (PS/MS/GS) : périscolaire 13h15 à 16h15 : salle périscolaire Groupe 4 (CM2) : périscolaire de 08h45 à 11h45 : salle multifonction Groupe 3 (CE2-CM1) : périscolaire de 13h15 à 16h15 : salle multifonction</p> <p>Il est impératif de respecter les horaires ainsi que le sens de circulation balisé aux abords des entrées d'école.</p>

Encadrement école et périscolaire	<p>Lundi et mardi : 2 enseignantes (Mmes Lépine et Gestkoff) + 2 personnels de mairie Jeudi et vendredi : 3 enseignants (Mmes Lépine, Gestkoff et M Léonard) + 2 personnels de mairie Mmes Loiseau, Delfraissy et Ledoux restent pour l'instant en enseignement à distance.</p> <p>Présence de 2 adultes par groupe d'enfants accueillis au périscolaire.</p>
Enseignements	<p>Les enseignants présents à l'école feront effectuer aux élèves le travail en distanciel prévu par l'enseignante titulaire de la classe de l'élève.</p>
Pause méridienne	<p>Les élèves peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rentrer déjeuner chez eux • Venir avec un panier repas (du type pique-nique = pas de réfrigération, ni de réchauffage possible) fournis par la famille dans une boîte hermétique + une bouteille ou gourde d'eau. • En fonction du nombre d'élèves qui prendront les repas sur place : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Moins de 10 = Ils mangeront dans la salle du périscolaire ➢ Plus de 10 = Ils mangeront dans leur lieu d'accueil du matin (classes ou salle du périscolaire ou salle multifonction)
Communication avec les familles	<p>Les modalités d'accueil seront affichées dans les panneaux extérieurs de l'école. Elles seront consultables sur le site de la mairie, ainsi que le blog de l'école. Une communication aux familles sera faite avec un lien vers ces modalités.</p> <p>Les familles seront aussi informées des obligations sanitaires à leur charge, des délais d'inscription et capacités d'accueil des élèves. De plus, le téléphone du Centre Médico-Scolaire de Crépy en Valois comme centre de ressource ; ainsi que les téléphones des différents responsables (directrices scolaire et périscolaire, maire) en cas d'urgence leur seront communiqués.</p>

Protocole sanitaire

(Le document réalisé par le Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse est consultable ici :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>)

Prise de température quotidienne en prévention	<p>Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant de partir à l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (température supérieure à 37,8°), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.</p> <p>Les mesures sont les mêmes pour les personnels d'encadrement</p>
Distanciation physique 	<p>Une distance minimale d'1 mètre entre chaque personne dans tous les lieux d'accueil et à leurs abords devra être respectée. Un marquage au sol, un fléchage de sens de circulation et des zones d'attente à l'intérieur et à l'extérieur des locaux d'accueil sont prévus pour maintenir cette distanciation. Dans la cour, la distanciation d'1 mètre sera marquée par un cerceau ou un plot.</p> <p>L'application de cette distanciation physique sera particulièrement difficile à faire respecter. Les élèves d'âge maternelle porteront des casquettes (fournies par les familles par mesure d'hygiène) sur lesquelles seront accrochés des ballons longs pour marquer concrètement la distanciation physique (vois ci-après).</p> <p>CEPENDANT, il est clairement impossible de garantir à 100% le respect de la distanciation physique entre les enfants sur l'ensemble de la plage horaire de l'accueil malgré toutes les mesures mises en place et les personnels mobilisés pour la faire respecter.</p>

Gestes barrières	Un rappel quotidien des gestes barrière sera fait à chaque groupe d'enfants accueillis sur les temps scolaire et périscolaire
Lavage des mains	<p>Un point d'eau sera dédié par classe (signalétique affichée), les personnels mis à disposition par la mairie seront là pour actionner les boutons poussoirs et veiller à la distanciation physique.</p> <p>Le lavage des mains sera réalisé : à l'arrivée dans l'école, après les récréations, avant et après être allé aux toilettes ; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, avant de quitter les lieux d'accueil.</p> <p>Si elles le jugent nécessaire, les familles fourniront une crème hydratante aux enfants à condition qu'ils sachent l'appliquer seuls.</p> <p>En cas d'utilisation d'un matériel (par exemple feutre de tableau), celui-ci sera systématiquement désinfecté avec les lingettes désinfectantes mises à disposition par la mairie.</p> <p>Du gel hydroalcoolique est mis à disposition pour les personnels encadrants par la mairie dans les différents lieux d'accueil.</p> <p>La mairie veillera au réapprovisionnement quotidien du savon liquide et des serviettes en papier jetables.</p>
Port du masque	<p>Il est recommandé de porter un masque antiprojection « grand public de catégorie 1 » (filtration des particules à 90%). Les personnels encadrants devront en porter (à raison d'au moins 2 masques par jour). Il appartiendra aux parents de fournir 2 masques par jour dans le respect des normes de nettoyage et de séchage afin d'en garantir l'efficacité.</p> <p>Pour les élèves en école élémentaire le port du masque n'est pas obligatoire, mais les élèves peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure d'en user à bon escient (ne pas y toucher, le retirer en tenant les élastiques, ne le poser nulle part, ni ne le mettre dans une poche) ... Il conviendra à chaque élève portant un masque de prévoir un sac hermétique pour l'entreposer une fois usagé à la pause méridienne.</p> <p>Pour les élèves d'école maternelle, le port du masque est déconseillé vu la difficulté pour eux de ne pas le manipuler.</p>
Ventilation des locaux	Les locaux seront ventilés tous les matins avant l'arrivée des élèves, à chaque pause (récréation et pause méridienne) et le soir pendant au moins 10 à 15 minutes.
Désinfection des locaux	<p>Les locaux utilisés et zones de passage seront désinfectés une fois par jour.</p> <p>Les zones fréquemment touchées (boutons de porte, interrupteurs, rampes d'escalier tables et chaises, éventuellement matériel de classe, écran, claviers...), les sanitaires seront désinfectés 2 fois par jour (à la pause méridienne et le soir) avec des produits détergents-désinfectants conformes à la norme EN 14476. Les sacs poubelles des locaux d'accueil seront changés au moins une fois par jour.</p> <p>La mairie veillera au réapprovisionnement quotidien des produits d'entretien.</p>
La circulation au moment des arrivées et départs	<p>Pour éviter au maximum tout croisement entre élèves et/ou parents, un sens de circulation est mis en place aux abords des bâtiments d'accueil et à l'intérieur de l'école.</p> <p>Pour réguler les arrivées et départs, des zones d'attentes ont été déterminées et sont signalées au sol ou par des chaises. Les adultes encadrants veilleront au respect des distances physiques dans ces zones.</p> <p>Les familles de leur côté s'engagent à respecter STRICTEMENT les horaires d'accueil pour éviter un engorgement aux entrées.</p>
Tenue des élèves et matériel des élèves	Les parents devront vêtir les enfants avec des tenues simples de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger seul ses affaires.

	<p>Les parents devront fournir une boîte/un paquet de mouchoirs à usage unique marqué au nom de leur enfant.</p> <p>Tout le matériel devra être marqué au nom de l'enfant. Les affaires oubliées le soir seront entreposées dans une caisse hermétique durant une semaine pleine avant de pouvoir être restituées.</p>
Activités sportives ou manuelle	<p>Dans toutes les activités proposées, tous les matériels collectifs seront neutralisés : il n'y aura pas jeux de balles ou de contacts, pas de coins jeux en maternelle.</p> <p>Le matériel individuel sera privilégié et dédié à chaque enfant, sans possibilité d'échange. Les familles s'engagent à fournir à leur enfant le matériel nécessaire à l'école dans une pochette/trousse...</p> <p>Les activités sportives individuelles respectant la distanciation physique pourront être mises en place.</p>
Récréation	<p>Les récréations auront lieu dans 2 cours séparées et seront échelonnées dans le temps. La mise en rang respectera la distanciation physique. Les jeux collectifs (vélos et patinettes ne seront pas accessibles).</p> <p>Si la météo ne permet pas de récréation à l'extérieur, elle sera organisée dans un autre espace que la classe dans la mesure du possible. Cet espace sera ventilé tout le temps de la récréation et après. En début et fin de récréation, les élèves se laveront les mains dans les sanitaires dédiés à chaque classe.</p>
Restauration	<p>En cas de restauration dans les locaux d'accueil (classe ou périscolaire), les familles devront fournir un repas froid ne nécessitant pas d'être réchauffé ou réfrigéré dans une boîte hermétique, ainsi qu'une bouteille d'eau. Les déchets seront déposés dans des poubelles munies de sacs et seront vidées quotidiennement. Les enfants se laveront les mains avant et après les repas dans les sanitaires dédiés. Les locaux seront nettoyés et aérés après chaque repas.</p>
Sieste	<p>Pour les petites sections ou moyennes sections qui feront un temps calme, les lits seront séparés d'au moins un mètre, les doudous fournis par les familles seront remportés chaque jour dans un sac hermétique que l'enfant pourra manipuler en autonomie. Les couvertures individuelles utilisées dans le dortoir seront lavées périodiquement.</p>
Salle des maîtres	<p>Il conviendra de limiter au maximum l'utilisation des espaces communs pour permettre la distanciation physique. Des lingettes désinfectantes et/ou du gel hydroalcoolique seront mis à disposition auprès du matériel commun (photocopieuse) afin que chacun nettoie après chaque utilisation.</p> <p>Les personnels veilleront à la distanciation physique, ainsi qu'à l'aération régulière de la pièce. La porte restera ouverte dans la mesure du possible pour favoriser la circulation d'air.</p>
Salle d'isolement	<p>En cas de fièvre (prise de température avec un thermomètre sans contact), l'élève sera isolé avec un masque dans le bureau de la directrice (temps scolaire) ou dans le bureau de directrice Léo Lagrange (temps périscolaire) dans un respect strict des gestes barrière.</p> <p>Les parents seront tenus de fournir un n° d'Urgence en capacité de venir chercher très rapidement l'enfant malade en respectant strictement les gestes barrière.</p> <p>Ils devront consulter leur médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.</p> <p>Dans tous les cas, l'élève ne pourra revenir en classe ou au périscolaire qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Education Nationale.</p>

	<p>En cas de test positif d'un enfant ou d'un adulte,</p> <p>La famille doit aussitôt en informer les directrices scolaire et périscolaire, ainsi que la maire. Les personnels et parents des élèves ayant pu entrer en contact en seront tout de suite informés. Les locaux suivront le protocole de nettoyage avec un produit désinfectant virucide.</p> <p>Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermetures de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.</p>
--	---

Ce protocole d'accueil est révisable et adaptable en fonction des réalités de mises en application, et des éventuelles futures préconisations du ministères et/ou du rectorat.

Si à l'avenir, il est demandé d'accueillir l'ensembles des élèves, il est convenu que chaque classe soit partagée en demi-groupe, l'autre demi-groupe étant éventuellement pris en charge par le périscolaire dans les différents lieux d'accueil.

Les classes de PS/MS/GS et GS/CP rentreraient côté maternelle, aux horaires échelonnés comme suit :

- PS/MS/GS : 8h45-11h45 (1/2 classe du matin) puis 13h15/16h15 (1/2 classe de l'après-midi)
- GS/CP : 9h00h-12h00 (1/2 classe du matin) puis 13h30-16h30 (1/2 classe de l'après-midi)

Les classes de CP/CE1/CE2, CE2/CM1 et CM2 rentreraient côté élémentaire, aux horaires échelonnés comme suit :

- CP/CE1/CE2 : 8h30-11h30 (1/2 classe du matin), puis 13h00/16h00 (1/2 classe de l'après-midi)
- CE2/CM1 : 9h00h-12h00 (1/2 classe du matin) puis 13h30-16h30 (1/2 classe de l'après-midi)
- CM2 : 8h45-11h45 (1/2 classe du matin) puis 13h15/16h15 (1/2 classe de l'après-midi)

Les récréations auront aussi lieu en horaires décalés dans les deux cours.

Chaque classe aura un sanitaire dédié (signalétique clairement affichée).

La mairie mettra à disposition du personnel en support toute la journée pour le passage au toilettes et nettoyage des mains, ainsi que pour le nettoyage des salles à la pause méridienne.